



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de SURVILLIERS

Département du VAL D'OISE
Arrondissement de MONTMORENCY
Commune de SURVILLIERS

L'an deux mil dix, le Treize Décembre à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Noël MOISSET

Étaient présents : Jean-Noël MOISSET. Gilbert CATALETTE. Maryse GUILBERT. Lucienne GUEDON. François VARLET. Francis RONDET. Christine ALLOUIS. Robert HOF. Marielle BRILLANT. Eliane LOR. Jocelyne OLLIVIER. Michel RAES. Michèle MARIE. Marc Henri LOUIS. Anthony ARCIERO. Valérie PANNIER. Régis SCARPINO. Michel PRULHIÈRE. Nadine RACAULT. Julien SEBBAN

Absent excusé : Alain VERON donne pouvoir à Jean-Noël MOISSET
Denise HOF donne pouvoir à Robert HOF
Suzie PLANCHARD donne pouvoir à Maryse GUILBERT
Jean BRIDET donne pouvoir à Michel RAES
Guy BENOIT donne pouvoir à Michel PRULHIÈRE

Absents : Reine Marie GREMEAUX. Daniel SENEAL

Secrétaire : Francis RONDET



AVIS DE LA COMMUNE SUR LE GRAND PARIS

L'article 3 de la loi du 3 Juin 2010 stipule qu'à compter de la publication du dossier du réseau de transport du Grand Paris, la région et le Syndicat des transports d'Ile de France, les départements d'Ile de France, les Communes et établissements publics de coopération intercommunale d'Ile de France, s'ils sont compétents en matière d'urbanisme ou d'aménagement, l'Association des maires d'Ile de France, le syndicat mixte « Paris Métropole » ainsi que l'atelier international du Grand Paris disposent d'un délai de 4 mois pour faire connaître leur avis à la commission nationale du débat public. A l'expiration de ce délai, leur avis est réputé favorable ».

Il est donc demandé à la Commune de Survilliers de donner un avis sur le projet de réseau transport du Grand Paris.

Le conseil Municipal rappelle que le projet de métro automatique est une chance pour le pôle de Roissy car il sera un accélérateur de croissance au service des populations et des territoires.

Mais pour que ce projet soit complet et que le maillage soit efficace, la levée de l'option concernant la création de la gare du triangle de Gonesse est fondamentale.

Cette infrastructure sera à la fois le lien entre les zones d'habitat de la plaine de France et les emplois du pôle de Roissy et du Triangle de Gonesse mais également un point d'ancrage pour un grand nombre de réseaux de transport convergeant vers Roissy.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal :

- DONNE un avis favorable au projet de réseau transport du Grand Paris
- DEMANDE la levée de l'option de création de la gare du Triangle de Gonesse dont l'utilité pour le territoire et le tissu économique de Roissy est évidente ;
- REAFFIRME que l'investissement dans des solutions de transport à court terme est néanmoins fondamental pour rétablir une situation parfois critique dans les transports franciliens.

La Présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,

Jean-Noël MOISSET

